

23 juin 2017

---

## RELEVÉ DES DECISIONS

Le vendredi 23 juin 2017, à 10h15, les membres du Conseil départemental, sur convocation adressée le 9 juin 2017 se sont réunis à l'Abbaye Royale de l'Epau salle Michel d'Aillières, sous la présidence de Monsieur Dominique LE MÈNER, Président du Conseil départemental,

**Présents :** M. Dominique LE MÈNER, Président, Mme Béatrice PAVY-MORANÇAIS, Vice-Présidente, M. Fabien LORNE, Vice-Président, M. Régis VALLIENNE, Vice-Président, Mme Fabienne LABRETTE-MENAGER, Vice-Présidente, M. Frédéric BEAUCHEF, Vice-Président, M. Emmanuel FRANCO, Vice-Président, M. Jean-Carles GRELIER, Vice-Président, Mme Véronique CANTIN, Vice-Présidente, Mme Marie-Pierre BROSSET, Vice-Présidente, M. Daniel CHEVALIER, Vice-Président, M. Gérard GALPIN, Conseiller départemental, Mme Nadine GRELET-CERTENAIS, Conseillère départementale, M. Christophe ROUILLON, Conseiller départemental, Mme Méлина ELSHOUD, Conseillère départementale, M. Christophe COUNIL, Conseiller départemental, Mme Catherine PAINEAU, Conseillère départementale, M. Thierry LEMONNIER, Conseiller départemental, Mme Brigitte LECOR, Conseillère départementale, Mme Monique NICOLAS LIBERGE, Conseillère départementale, M. Samuel CHEVALLIER, Conseiller départemental, M. Laurent HUBERT, Conseiller départemental, Mme Jacqueline PEDOYA, Conseillère départementale, M. François BOUSSARD, Conseiller départemental, Mme Isabelle COZIC-GUILLAUME, Conseillère départementale, M. Claude PETIT-LASSAY, Conseiller départemental, M. Eric MARCHAND, Conseiller départemental, Mme Françoise LELONG, Conseillère départementale, M. Jean-Michel BATAILLER, Conseiller départemental, Mme Isabelle LEMEUNIER, Conseillère départementale, Mme Delphine DELAHAYE, Conseillère départementale, M. Christophe CHAUDUN, Conseiller départemental, M. Gilles LEPROUST, Conseiller départemental, Mme Nelly HEUZÉ, Conseillère départementale, M. Yves CALIPPE, Conseiller départemental, Mme Lydia HAMONOU-BOIROUX, Conseillère départementale.

**Excusés :**

**Absents :**

**Procurations:** Mme Véronique RIVRON donne pouvoir à M. Jean-Michel BATAILLER, M. Patrick DESMAZIÈRES, donne pouvoir à M. Régis VALLIENNE, Mme Marie-Thérèse LEROUX donne pouvoir à Mme Marie-Pierre BROSSET, Mme Dominique AUBIN donne pouvoir à Mme Véronique CANTIN, Mme Martine CRNKOVIC donne pouvoir à M. Daniel CHEVALIER, Mme Elen DEBOST donne pouvoir à M. Gilles LEPROUST.

État de présence établi à l'ouverture de la séance.

## COMMISSION FINANCES, RESSOURCES, ADMINISTRATION GÉNÉRALE

Président :  
Mme Béatrice PAVY-MORANÇAIS

Secrétaire :  
Mme Delphine DELAHAYE

Rapporteur :  
M. Fabien LORNE

### 1 Compte administratif 2016

Le Conseil départemental,  
Vu le rapport de son Président,  
Sur les avis de la commission Finances, Ressources et Administration générale,  
Après en avoir délibéré,

**APPROUVE** le Compte Administratif de l'exercice 2016 en recettes et en dépenses.

#### I - Budget général

1°/ Approuve les résultats suivants :

##### Section de fonctionnement

- Recettes :	588 326 823,77 €
- Dépenses :	538 635 377,39 €
- <b>Solde :</b>	<b>49 691 446,38 €</b>

##### Section d'investissement

- Recettes :	123 420 353,44 €
- Dépenses :	150 458 042,18 €
- <b>Solde :</b>	<b>- 27 037 688,34 €</b>

##### Excédent disponible

**22 653 757,64 €**

2°/ Affecte le résultat 2016 de la façon suivante :

✓ reporte en dépenses d'investissement au compte 001 : (solde d'exécution de la section d'investissement de l'année 2016)	<b>27 037 688,74 €</b>
✓ affecte en recettes d'investissement au compte 1068 :	<b>27 037 688,74 €</b>
✓ reporte en recettes de fonctionnement au compte 002 : (excédent disponible après financement du solde d'exécution 2016)	<b>22 653 757,64 €</b>

#### II – Foyer de l'Enfance

1°/ Approuve les résultats suivants :

##### Section de fonctionnement

- Recettes :	3 434 380,77 €
- Dépenses :	3 297 095,40 €
- <b>Solde :</b>	<b>137 285,37 €</b>

##### Section d'investissement

- Recettes :	284 786,23 €
- Dépenses :	128 678,93 €
- <b>Solde :</b>	<b>156 107,30 €</b>

Excédent disponible **293 392,67 €**

2°/ Affecte le résultat 2016 de la façon suivante :

- reporte en recettes de fonctionnement au compte 002 : 137 285,37 €  
- reporte en recettes d'investissement au compte 001 : 156 107,30 €

### **III – Parc de l'Équipement**

1°/ Approuve les résultats suivants :

#### Section de fonctionnement

- Recettes : 12 449 136,33 €  
- Dépenses : 11 135 881,89 €  
- **Solde : 1 313 254,44 €**

Excédent disponible **1 313 254,44 €**

2°/ Affecte le résultat 2016 de la façon suivante :

- reporte en recettes de fonctionnement au compte 002 : 1 313 254,44 €

**CONSTATE** que M. Dominique Le Mèner, Président du Conseil départemental, se retire et laisse la présidence à Mme Béatrice Pavy-Morançais, 1<sup>ère</sup> Vice-Présidente, lors du vote du Compte administratif.

Adopté par le Conseil Départemental, avec 25 votes pour et 16 abstentions.

## **2 Bilan des acquisitions et cessions immobilières pour l'année 2016 - Annexes du compte administratif 2016**

Le Conseil départemental,  
Vu l'article L 3213-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,  
Vu le rapport de son Président,  
Sur l'avis de la commission Finances, Ressources et Administration générale,  
Après en avoir délibéré,

**PREND ACTE** du bilan des transactions et de l'état des acquisitions et cessions immobilières poursuivies par la Collectivité Départementale, au cours de l'année 2016, détaillée dans les pièces jointes en annexes.

Adopté par le Conseil Départemental, avec 42 votes pour

### 3 **Compte de gestion 2016**

Le Conseil départemental,  
Vu le rapport de son Président,  
Sur les avis de la commission Finances, Ressources et Administration générale,  
Après en avoir délibéré,

**APPROUVE** le Compte de gestion de Monsieur le Payeur départemental pour l'exercice 2016 qui fait apparaître des résultats identiques à ceux du Compte administratif. Les excédents constatés sont les suivants :

- ✓ **Département** pour un excédent global de **22 653 757,64 €**,
- ✓ **Foyer de l'Enfance** pour un excédent global de **293 392,67 €**,
- ✓ **Parc départemental** pour un excédent global de **1 313 254,44 €**.

Les opérations des valeurs inactives du Compte de gestion présentent un solde nul.

Adopté par le Conseil Départemental, avec 42 votes pour

---

### **COMMISSION SOLIDARITÉ - AUTONOMIE - DÉMOGRAPHIE MÉDICALE**

Président :  
M. Dominique LE MÈNER

Secrétaire :  
Mme Delphine DELAHAYE

Rapporteur :  
Mme Marie-Pierre BROSSET

### 4 **Favoriser l'autonomie des personnes âgées et handicapées**

Le Conseil départemental,  
Vu le rapport de son Président,  
Sur les avis de la commission Solidarité, Autonomie et Démographie médicale et de la commission Finances, Ressources et Administration générale,  
Après en avoir délibéré,

**Action – Favoriser les actions de prévention en faveur des personnes de 60 ans et plus**

**AJUSTE** l'enveloppe des dépenses de fonctionnement de **+ 609 747 €**.

**AJUSTE** l'enveloppe des recettes de fonctionnement de **+ 609 747 €**.

**Action – Garantir la possibilité de rester le plus longtemps possible à son domicile (PA)**

**AJUSTE** l'enveloppe des dépenses de fonctionnement de **+ 430 537 €**.

Adopté par le Conseil Départemental, avec 25 votes pour et 16 abstentions.

## 5 Protéger les plus vulnérables par une prévention et une protection renforcée

Le Conseil départemental,  
Vu le rapport de son Président,  
Sur les avis de la commission Solidarité, Autonomie et Démographie médicale et de la  
commission Finances, Ressources et Administration générale,  
Après en avoir délibéré,

### Action 2 – Répondre aux besoins d'accueil des mineurs en grande difficulté

**AJUSTE** l'enveloppe de recettes de fonctionnement de + 53 000 €.

### Action 5 – Renforcer la cohésion sociale sur le territoire

**AJUSTE** l'enveloppe de dépenses d'investissement de + 30 000 €.

**DECIDE** de l'ajustement de l'autorisation de programme et des crédits de paiement conformément au tableau joint en annexe.

## BUDGET ANNEXE DU FOYER DE L'ENFANCE-CENTRE MATERNEL DE LA SARTHE

Sur avis favorable de la Commission de surveillance de l'établissement Foyer de l'enfance-Centre Maternel de la Sarthe du 07 avril 2017,

**ADOpte** le budget Supplémentaire du Foyer de l'Enfance-centre maternel de la Sarthe pour 2017.

**AJUSTE** en conséquence les dépenses et les recettes du Budget supplémentaire 2017 de l'établissement de la façon suivante :

#### **Section de Fonctionnement :**

<b>Dépenses :</b>	<b>137 285 €</b>
Chapitre 011 – Charges à caractère général	+ 64 556 €
Chapitre 012 – Charges de personnel et frais assimilés	+44 500 €
Chapitre 016 – Dépenses afférentes à la structure	+ 28 785 €
Chapitre 016 – Dotations aux amortissements	- 556 €
<b>Recettes :</b>	<b>137 285 €</b>
002 excédent section d'exploitation reporté	137 285 €

#### **Section d'investissement :**

<b>Dépenses :</b>	<b>+162 626 €</b>
Chapitre 21 – Immobilisations	+ 162 626 €
<b>Recettes :</b>	<b>+ 162 626 €</b>
Chapitre 10 – F.C.T.V.A.	7 075 €
Chapitre 28 –Amortissements	-556 €
001 Report investissements exercice précédent	156 107 €

Adopté par le Conseil Départemental, avec 41 votes pour

## 6 Encourager l'innovation sociale

Le Conseil départemental,  
Vu le rapport de son Président,  
Sur les avis de la commission Solidarité, Autonomie et Démographie médicale et de la commission Finances, Ressources et Administration générale,  
Après en avoir délibéré,

### Action 1 : S'engager dans des expérimentations en faveur des sarthois

**AJUSTE** l'enveloppe de recettes de fonctionnement de + **24 500 €**.

Adopté par le Conseil Départemental, avec 41 votes pour

---

## COMMISSION INSERTION ET LOGEMENT

Président :  
M. Dominique LE MÈNER

Secrétaire :  
Mme Delphine DELAHAYE

## 7 Pacte Territorial pour l'Insertion

Retrait de l'ordre du jour.

---

## COMMISSION DÉVELOPPEMENT NUMÉRIQUE ET RÉSEAUX ÉLECTRIQUES

Président :  
M. Dominique LE MÈNER

Secrétaire :  
Mme Delphine DELAHAYE

Rapporteur :  
M. Jean-Michel BATAILLER

## 8 Faire du numérique un levier pour le développement territorial

Le Conseil départemental,  
Vu le rapport de son Président,  
Sur les avis de la commission Développement numérique et réseaux électriques et de la commission Finances, Ressources et Administration générale,  
Après en avoir délibéré,

### Action 2 - Proposer aux Sarthois des solutions pour accéder aux usages numériques

**INSCRIT** un crédit d'investissement de **42 500 €** au titre des Espaces Numériques de Proximité.

**DECIDE** des ajustements d'autorisations de programme et crédits de paiement conformément au tableau joint en annexe.

Adopté par le Conseil Départemental, avec 39 votes pour

## 9 **Taxe sur la consommation finale d'électricité**

Le Conseil départemental,  
Vu le rapport de son Président,  
Vu la délibération du Conseil Départemental du 22 octobre 2010  
Vu la délibération du Conseil Départemental du 24 juin 2016  
Vu les articles L 2333-2 et L 5212-24 du Code général des Collectivités Territoriales  
Sur les avis favorables de la commission Développement numérique et Réseaux électriques et de la commission Finances, Ressources et Administration générale,  
Après en avoir délibéré,

**DECIDE** de percevoir conformément à la décision du 22 octobre 2010 la Taxe Communale sur la Consommation Finale d'Electricité, en sa qualité d'Autorité Organisatrice de la Distribution Publique d'Electricité, en lieu et place des communes de BAZOUGES-CRE, LOIR EN VALLEE et SAINT-PATERNE-LE CHEVAIN.

**PRECISE** que cette taxe est recouvrée par les fournisseurs d'électricité présents sur le territoire.

Adopté par le Conseil Départemental, avec 39 votes pour

---

## **COMMISSION INFRASTRUCTURES ROUTIÈRES**

Président :  
M. Dominique LE MÈNER

Secrétaire :  
Mme Delphine DELAHAYE

Rapporteur :  
M. Frédéric BEAUCHEF

## 10 **Investir dans le réseau routier départemental pour faciliter les déplacements**

Le Conseil départemental,  
Vu le rapport de son Président,  
Sur les avis de la commission Infrastructures Routières et de la commission Finances, Ressources et Administration générale,  
Après en avoir délibéré,

### Action 1 : Moderniser notre réseau

**DECIDE** de modifier la répartition de 60 000 € de crédits de dépenses d'investissements selon le tableau des autorisations de programme ci-après.

**DECIDE** d'inscrire 1 000 € en dépenses de fonctionnement.

**DECIDE** de fixer la participation des communes de moins de 5 000 habitants aux opérations de déviation routière à 187 € par habitant pour les dépenses afférentes à la gestion 2017.

### Action 2 : Entretien et exploiter les réseaux

**DECIDE D'INSCRIRE** les crédits suivants :

- ✓ 11 000 € en dépenses de fonctionnement
- ✓ 400 000 € en recettes de fonctionnement
- ✓ 60 000 € en recettes d'investissement

## Action 4 : Gérer le Parc départemental

### **Budget annexe du Parc départemental**

**ADOPTE**, par chapitre, le budget supplémentaire du Parc départemental pour l'exercice 2017.

**ARRETE** en conséquence les recettes et les dépenses du budget supplémentaire annexe du Parc départemental pour l'exercice 2017 de la manière suivante :

#### **Section de fonctionnement**

##### **Dépenses**

Chapitre 011 :	1 622 791 €
Chapitre 012 :	250 000 €
Chapitre 65 :	405 000 €
Chapitre 67 :	- 3 500 €

##### **Recettes**

Chapitre 002 :	1 313 254 €
Chapitre 013 :	955 000 €
Chapitre 70 :	6 037 €

#### **ELEMENTS FINANCIERS**

**DECIDE** d'inscrire les autorisations de programme conformément au tableau joint en annexe.

Adopté par le Conseil Départemental, avec 40 votes pour et 2 abstentions.

---

### **COMMISSION AMÉNAGEMENT DES TERRITOIRES, AGRICULTURE ET DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Président :  
M. Dominique LE MÈNER

Secrétaire :  
Mme Delphine DELAHAYE

Rapporteur :  
M. François BOUSSARD

#### **11 Contribuer au maintien d'une agriculture dynamique**

Le Conseil départemental,  
Vu le rapport de son Président,  
Sur les avis de la commission de l'Aménagement des Territoires, de l'Agriculture et du Développement durable et de la commission Finances, Ressources et Administration générale,  
Après en avoir délibéré,

#### **Action 3 Soutenir l'installation des jeunes agriculteurs et la modernisation des exploitations agricoles**

**AJUSTE** l'enveloppe des dépenses de fonctionnement dédiée au soutien exceptionnel de solidarité des jeunes agriculteurs de + 30 000 €.

Adopté par le Conseil Départemental, avec 42 votes pour



## 12 **Accompagner les communes et les intercommunalités**

Le Conseil départemental,  
Vu le rapport de son Président,  
Sur les avis de la commission de l'Aménagement des Territoires, de l'Agriculture et du Développement durable et de la commission Finances, Ressources et Administration générale,  
Après en avoir délibéré,

### **Action 3 – Développer notre offre de services dédiée aux collectivités locales**

**AJUSTE** l'enveloppe de dépenses d'investissement de + **1 500 €** pour le rachat d'actions de l'Agence des territoires auprès des collectivités actionnaires suite aux regroupements et fusions.

Adopté par le Conseil Départemental, avec 42 votes pour

---

## **COMMISSION ATTRACTIVITÉ DU DÉPARTEMENT : CULTURE, SPORT, TOURISME, ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR**

Président :  
M. Dominique LE MÈNER

Secrétaire :  
Mme Delphine DELAHAYE

Rapporteur :  
M. Gérard GALPIN

## 13 **Faire rayonner la Sarthe grâce à la culture, au sport et à l'enseignement supérieur**

Le Conseil départemental,  
Vu le rapport de son Président,  
Sur les avis de la commission Attractivité du Département : Culture, Sport, Tourisme, Enseignement Supérieur et de la commission Finances, Ressources et Administration générale,  
Après en avoir délibéré,

### **Action 2 – Soutenir les acteurs locaux au niveau culturel et patrimonial**

**AJUSTE** l'enveloppe de dépenses d'investissement de + **50 000 €**.

**ATTRIBUE** les subventions d'investissement suivantes :

- ~ **150 000 €** à l'association Le Mans Jazz Festival pour l'aménagement d'un lieu culturel à la Visitation,
- ~ **170 000 €** à la commune de Montval sur Loir pour la réhabilitation et l'agrandissement de la salle de spectacle « La Castélorienne »,
- ~ - **430 000 €** à la commune de la Ferté-Bernard pour la restauration de l'église Notre Dame des Marais.

**HABILITE** le Président à signer la convention relative à la contribution du Département de la Sarthe à l'aménagement du lieu de vie culturelle au sein de la Visitation en faveur de l'association Le Mans Jazz Festival

### **Action 5 - Soutenir le sport de haut niveau**

**AJUSTE** l'enveloppe des dépenses de fonctionnement de + **55 000 €**.

**ATTRIBUE** une subvention complémentaire de **55 000 €** à Le Mans Sarthe Basket pour son centre de formation.

**HABILITE** le Président à signer l'avenant à la convention de partenariat avec le Club M.S.B. (annexe 1).

**Action 7 - Accompagner le développement de l'Université du Maine et des établissements d'enseignement supérieur**

**AJUSTE** l'enveloppe des dépenses d'investissement de **43 447 €** pour solder le montant des subventions allouées à l'Université du Maine au titre des années 2014 et 2015.

**DECIDE** des ajustements d'autorisations de programme et crédits de paiement conformément au tableau joint en annexe 2.

Adopté par le Conseil Départemental, avec 26 votes pour et 16 abstentions.

#### **14 Promouvoir notre territoire et ses atouts touristiques**

Le Conseil départemental,

Vu le rapport de son Président,

Sur les avis de la Commission Attractivité du Département : Culture, Sport, Tourisme, Enseignement supérieur et de la Commission Finances, Ressources et Administration générale,

Après en avoir délibéré,

**Action 1 - Promouvoir les atouts de la destination Sarthe et développer l'e-tourisme**

**AJUSTE** l'enveloppe de dépenses de fonctionnement de + 6 402 €

**AJUSTE** l'enveloppe de dépenses d'investissement de + 70 000 €

**DECIDE** de l'ajustement des crédits de paiement conformément au tableau joint en annexe.

**Action 3 – Valoriser le patrimoine départemental**

**DECIDE** de l'ajustement des crédits de paiement conformément au tableau joint en annexe.

Adopté par le Conseil Départemental, avec 42 votes pour

## COMMISSION FINANCES, RESSOURCES ET ADMINISTRATION GÉNÉRALE

Président :  
M. Dominique LE MÈNER

Secrétaire :  
Mme Delphine DELAHAYE

Rapporteur :  
M. Fabien LORNE

### 15 110 métiers au service des Sarthois

Le Conseil départemental,  
Vu le rapport de son Président,  
Sur l'avis de la commission Finances, Ressources et Administration générale,  
Après en avoir délibéré,

#### Action 1 - Adapter et maîtriser la masse salariale

DECIDE de procéder à l'ajustement du tableau des postes

#### Créations de postes à durée déterminée sans incidence financière

- **DGA Solidarité départementale**

- 1.1 – 1 poste d'infirmier en soins généraux (validité du 01/09/2017 au 31/12/2018)
- 1.2 – 1 poste d'adjoint administratif territorial (validité du 01/09/2017 au 31/12/2018)
- 1.3 – 1 poste de rédacteur territorial (validité du 01/09/2017 au 30/08/2018)

#### Créations de postes à durée déterminée avec incidence financière

- **DGA Infrastructures**

- 2.1 – 2 postes de techniciens territoriaux (validité du 01/07/2017 au 30/06/2019)
- 2.2 – 1 poste d'adjoint administratif territorial (validité du poste du 1/07/2017 au 30/06/2020)

#### Transformations de postes dans le cadre des AG/PI

- 3.1 – 2 postes d'adjoints techniques territoriaux en 2 postes d'agents de maîtrise territoriaux
- 3.2 – 17 postes d'adjoints techniques territoriaux des Etablissements d'Enseignement en 17 postes d'agents de maîtrise territoriaux
- 3.3 – 1 poste d'adjoint administratif territorial en 1 poste de rédacteur territorial
- 3.4 – 5 postes d'agents de maîtrise territoriaux en 5 postes de techniciens territoriaux
- 3.5 – 1 poste d'éducateur territorial des activités physiques et sportive en 1 poste d'attaché territorial
- 3.6 - 1 poste de technicien territorial en 1 poste d'ingénieur territorial

#### Transformations de postes suite à recrutement

- **DGA Solidarité départementale - DCSD**

- 4.1 – 1 poste d'attaché territorial en 1 poste d'assistant socio-éducatif territorial – à effet rétroactif au 01/04/2017

4.2 – 1 poste d'assistant socio-éducatif territorial en 1 poste d'attaché territorial

4.3 – 1 poste d'adjoint administratif territorial en 1 poste de rédacteur territorial

- **DGA Infrastructures – Direction des Routes**

4.4 – 1 poste d'agent de maîtrise territorial en 1 poste d'adjoint technique territorial – à effet rétroactif au 01/04/2017

4.5 – 1 poste d'attaché territorial en 1 poste d'ingénieur territorial – à effet rétroactif au 01/05/2017

- **DGA Infrastructures – DRHANT**

4.6 – 1 poste de technicien territorial en 1 poste d'agent de maîtrise territorial – à effet au 19/06/2017

- **DGS**

4.7 – 1 poste d'attaché territorial en 1 poste de technicien territorial – à effet rétroactif au 29/05/2017

### **Renouvellement des postes créés pour une durée déterminée**

5.1 – 1 poste d'assistant territorial de conservation à la Bibliothèque départementale renouvelé du 01/09/2017 au 31/12/2018.

Compte tenu de ces différentes modifications, le nombre total de postes budgétaires pour la fonction publique s'établirait à **2132** dont **2083** pour la fonction publique territoriale et **49** pour la fonction publique hospitalière.

**AJUSTE** l'enveloppe de dépenses de fonctionnement de - **50 000€**

**DECIDE** d'adopter les modes de calcul suivants relatifs aux indemnités de fonctions des titulaires de mandat de Conseiller départemental, sur la base de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique, avec effet au 1er janvier 2017.

- Indemnité des Conseillers départementaux :

60 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique.

- Indemnité des membres de la Commission permanente :

Majoration de 10 % de l'indemnité de Conseiller en raison de la charge de travail inhérente à leur fonction.

- Indemnité des Vice-présidents ayant reçu délégation de l'exécutif :

Majoration de 40 % de l'indemnité de Conseiller en raison de la charge de travail inhérente à leur fonction.

- Indemnité du Président :

Indemnité correspondant à l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique augmentée de 45 %.

**PRECISE** que cette indemnité sera automatiquement réévaluée en fonction de l'évolution de la valeur du point d'indice de la fonction publique.

## Action 2 - Accompagner et valoriser le développement des compétences

**AJUSTE** l'enveloppe de dépenses de fonctionnement de + 50 000€

## Action 3 - Accompagner la vie au travail

**AJUSTE** l'enveloppe de dépenses de fonctionnement de + 15 000€

Adopté par le Conseil Départemental, avec 42 votes pour

### 16 **Egalité femmes/hommes**

En conclusion je vous propose d'adopter la délibération suivante :

Le Conseil départemental,

Vu l'article L3311-3 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'article D3311-9 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le rapport de son Président,

Sur l'avis de la Commission finances, ressources et administration générale,

Après en avoir délibéré,

**PREND ACTE** de la présentation du rapport relatif à la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes.

Adopté par le Conseil Départemental, avec 42 votes pour

### 17 **Un patrimoine immobilier adapte aux enjeux de la collectivité**

Le Conseil départemental,

Vu le rapport de son Président,

Sur les avis de la commission Finances, Ressources et Administration générale,

Après en avoir délibéré,

**DÉCIDE** des ajustements d'autorisations de programme conformément au tableau joint en annexe.

Adopté par le Conseil Départemental, avec 42 votes pour

## 18 **Optimiser les moyens généraux**

Le Conseil départemental,  
Vu le rapport de son Président,  
Sur les avis de la commission Finances, Ressources et Administration générale,  
Après en avoir délibéré,

### **Action 1 – Gérer de manière optimisée et éco-responsable les achats et moyens courants**

**AJUSTE** l'enveloppe de dépenses d'investissement de + 200 000 € en crédit de paiement.

**DÉCIDE** des ajustements d'autorisations de programme et crédits de paiement conformément au tableau joint en annexe.

Adopté par le Conseil Départemental, avec 42 votes pour

## 19 **Compte-rendu de la délégation au Président sur les locations**

Le Conseil départemental,  
Vu le rapport de son Président,  
Sur les avis de la commission Finances, Ressources et Administration générale,  
Après en avoir délibéré,

**PREND ACTE** que le Président a pris 56 actes portant sur le louage des choses pour une durée n'excédant pas douze ans, entre le 15 décembre 2015 et le 31 décembre 2016, en exécution de sa délégation.

Adopté par le Conseil Départemental, avec 42 votes pour

## 20 **Habilitation à agir en justice - Compte-rendu de la délégation donnée au Président**

Le Conseil départemental,  
Vu le rapport de son Président,  
Vu l'article L.3221-10-1 du code général des collectivités territoriales  
Vu la délibération du Conseil départemental du 27 avril 2015  
Sur les avis de la commission Finances, Ressources et Administration générale,  
Après en avoir délibéré,

**PREND ACTE** que le Département est partie dans les affaires suivantes :

### **1. Devant le tribunal administratif de Nantes pour 21 nouveaux contentieux**

Les 21 dossiers concernent le RSA :

- 10 font suite à un refus de remise de dette d'un indu RSA (Dossiers n°2017/13, 16, 17, 18, 19, 23, 24, 25, 27, 28)
- 7 requêtes en contestation du calcul de RSA ou du refus d'ouverture (Dossiers n°2017/12, 26, 29, 30)
- 3 font suite à une décision de suspension ou de radiation du droit (Dossiers n°2017/20, 21, 22).

- 1 requête en rectification d'erreur matérielle a été déposée auprès du greffe du tribunal de grande instance (dossier fraude – Dossier n°2017/15).
- 2. **Devant le juge pénal suite à sa constitution de partie civile en matière de fraude au RMI/RSA contre :**
  - Madame Séverine H.
  - Madame Marie A. et Monsieur Yoann A.
  - Madame Emilie J.
  - Monsieur Gaëtan C.
  - Madame Christelle D.
  - Monsieur Varoujan M.
  - Madame Vanessa M ;
  - Monsieur Francis F.
  - Madame Christelle B.

**PREND ACTE** du compte-rendu des jugements rendus dans les affaires où le Département était partie.

Adopté par le Conseil Départemental, avec 42 votes pour

## **21 Création d'un poste de médiateur du Conseil départemental**

Le Conseil départemental,

Vu le rapport de son Président,

Sur l'avis de la commission Finances, Ressources et Administration générale,

Après en avoir délibéré,

**DECIDE** la création d'un poste de médiateur du Conseil départemental dont l'objectif est de donner la possibilité à chaque usager de faire appel à une autorité neutre et indépendante en cas de désaccord avec l'Administration.

**APPROUVE** le règlement de la médiation départementale conformément à l'annexe jointe, qui entrera en vigueur au 15 septembre 2017.

**PRECISE** que le médiateur devra rendre compte de son activité par le biais d'un rapport remis annuellement aux membres de l'Assemblée.

Adopté par le Conseil Départemental, avec 42 votes pour

## 22 Finaliser les engagements en développement économique

Le Conseil départemental,  
Vu le rapport de son Président,  
Sur les avis de la commission Finances, Ressources et Administration générale,  
Après en avoir délibéré,

### **Action 6 Finaliser les engagements en développement économique**

**DECIDE** d'inscrire 210 000 € en autorisation de programme et crédit de paiement pour la participation aux 5 Syndicats Mixtes de Parcs d'Activités d'Intérêt Départemental.

**DECIDE** d'inscrire les autorisations de programme conformément au tableau joint en annexe.

Adopté par le Conseil Départemental, avec 42 votes pour

## 23 Cadre d'octroi des garanties d'emprunt

Le Conseil départemental,  
Vu le rapport de son Président,  
Sur les avis de la commission de la commission Finances, Ressources et Administration générale,  
Après en avoir délibéré,

**DECIDE** de modifier la fiche d'aide portant sur les conditions d'octroi des garanties d'emprunt jointe en annexe.

Adopté par le Conseil Départemental, avec 42 votes pour

## 24 Protéger l'équilibre financier du département

Le Conseil départemental,  
Vu le rapport de son Président,  
Sur les avis de la commission Finances, Ressources et Administration générale,  
Après en avoir délibéré,

### **Action 1 – Optimiser la gestion de la dette et des risques**

#### **AJUSTE**

Les dépenses de fonctionnement de + 320 000 €.

Les recettes d'investissement de -21 914 147 €.

**INSCRIT** une provision de 320 000 € au titre d'un risque vis-à-vis du CNFPT.

### **Action 2 – Maximiser les recettes**

**AJUSTE** les recettes de fonctionnement de + 239 275 €.

Adopté par le Conseil Départemental, avec 26 votes pour et 16 abstentions.



**25 Budget supplémentaire 2017**

Le Conseil départemental,  
Vu le rapport de son Président,  
Sur les avis de la commission Finances, Ressources et Administration générale,  
Après en avoir délibéré,

**ADOpte** le budget supplémentaire pour l'année 2017 ;

**ARRETE** en conséquence les recettes et les dépenses du budget supplémentaire pour l'exercice 2017 de la manière suivante :

**Section d'investissement :**

Dépenses :	27 934 275,74€
Recettes :	27 934 275,74€

**Section de fonctionnement :**

Dépenses :	24 229 419,64€
Recettes :	24 229 419,64€

**PRECISE** que le Budget Supplémentaire pour 2017 a été voté par nature et par chapitre.

**DECIDE** d'inscrire les autorisations de programme et les écritures de caducité conformément aux tableaux joints en annexe.

Adopté par le Conseil Départemental, avec 26 votes pour et 16 abstentions.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 16h15

LE PRESIDENT DU CONSEIL DEPARTEMENTAL



**Dominique LE MENER**

Affiché le : 29/06/2017

Retiré le :

Les délibérations afférentes à chacun des rapports peuvent être consultées au Service des Assemblées et de la Coordination